

**COMPTE-RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 AVRIL 2024**

FB/VSH

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de Monsieur André MIR,

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, René DARAN, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTE/EXCUSÉE : Sophie REY (procuration à Marie-Françoise VIDALON)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène GUIOUNET

-----  
Le compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**1/ Budget principal : affectation des résultats 2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ♦ D'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 de la manière suivante :
  - En couverture du besoin de financement, pour la somme de 4.015.694,60 €
  - Affectation complémentaire en recette d'investissement : 2.089.065,08 €
  - Total de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au crédit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 6.104.759,68 €.
  - En recette de la section de fonctionnement, à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté », pour la somme de 0 €.
  - Le déficit d'investissement sera repris en dépense à la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour la somme de 3.464.995,15 €.

**2/ Budget principal : approbation du budget primitif 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ♦ D'approuver le Budget primitif du budget Principal pour l'exercice 2024 tel qu'il s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles	11 429 500,00	Recettes réelles	12 448 804,00
Opérations d'ordre	1 219 304,00	Opérations d'ordre	200 000,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	0,00
<b>Total</b>	<b>12 648 804,00</b>	<b>Total</b>	<b>12 648 804,00</b>
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	8 972 016,68	Recettes réelles	11 417 707,83
Opérations d'ordre	800 000,00	Opérations d'ordre	1 819 304,00
Report résultat 2023	3 464 995,15	Report résultat 2023	0,00
<b>Total</b>	<b>13 237 011,83</b>	<b>Total</b>	<b>13 237 011,83</b>

### 3/ Budget annexe Lotissement Chante-Coucou : affectation des résultats 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ♦ De prendre acte de la reprise du déficit de fonctionnement en dépense, à la ligne 002 « déficit de fonctionnement reporté », pour la somme de 1,20 €.
- ♦ De prendre acte de la reprise du déficit d'investissement en dépense, à la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour la somme de 0,85 €.

### 4/ Budget annexe Lotissement Chante-Coucou : approbation du budget primitif 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ♦ D'approuver le budget primitif du budget annexe « lotissement chante coucou » pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles	30 010,00	Recettes réelles	445 265,05
Opérations d'ordre	755 253,85	Opérations d'ordre	340 000,00
Report résultat 2023	1,20	Report résultat 2023	0,00
Total	785 265,05	Total	785 265,05
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	415 253,00	Recettes réelles	0,00
Opérations d'ordre	340 000,00	Opérations d'ordre	755 253,85
Report résultat 2023	0,85	Report résultat 2023	0,00
Total	755 253,85	Total	755 253,85

### 5/ Budget annexe Exploitation forêts : affectation des résultats 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ♦ de reprendre l'excédent de fonctionnement 2023 du budget annexe « exploitation forestière » en recette de la section de fonctionnement, à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté », pour la somme de 26.881,06 €.

### 6/ Budget annexe Exploitation forêts : approbation du budget primitif 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ♦ D'approuver le budget primitif du budget annexe Exploitation Forêts pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles	27 881,06	Recettes réelles	1 000,00
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	26 881,06
Total	27 881,06	Total	27 881,06
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	0,00
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	0,00
Total	0,00	Total	0,00

## 7/ Budget annexe Régie de transport public de voyageurs : affectation des résultats 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

♦ D'affecter l'excédent d'exploitation 2023 du budget annexe « Régie de transport public de voyageurs » de la manière suivante :

- En couverture du besoin de financement, pour la somme de 454,82 € au crédit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- En recette de la section d'exploitation, à la ligne 002 « excédent d'exploitation reporté », pour la somme de 0 € ;
- Le déficit d'investissement sera repris en dépense à la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour la somme de 50.378,76 €.

## 8/ Budget annexe Régie de transport public de voyageurs : approbation du budget primitif 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

♦ D'approuver le Budget primitif du budget annexe Régie de Transport public de voyageur pour l'exercice 2023, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	200 000,00	Recettes réelles	319 923,94
Opérations d'ordre	119 923,94	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	0,00
Total	319 923,94	Total	319 923,94
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	70 000,00	Recettes réelles	454,82
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	119 923,94
Report résultat 2023	50 378,76	Report résultat 2023	0,00
Total	120 378,76	Total	120 378,76

♦ D'arrêter le montant maximal de la subvention communale au budget annexe régie de transport public de voyageur à hauteur de 265 000 €.

## 9/ Budget annexe Eau potable : affectation des résultats 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ♦ De reporter l'excédent d'exploitation 2023 du budget annexe « eau potable » en recette de la section d'exploitation, à la ligne 002 « excédent d'exploitation reporté », pour la somme de 2.476,74 €.
- ♦ De reporter l'excédent d'investissement en recettes à la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour 103.630,67 €.

## 10/ Budget annexe Eau potable : approbation du budget primitif 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

♦ D'approuver le Budget primitif du budget annexe Eau potable pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	15 850,00	Recettes réelles	90 453,26
Opérations d'ordre	89 212,00	Opérations d'ordre	12 132,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	2 476,74
Total	105 062,00	Total	105 062,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	180 710,67	Recettes réelles	0,00
Opérations d'ordre	12 132,00	Opérations d'ordre	89 212,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	103 630,67
Total	192 842,67	Total	192 842,67

- ◆ D'arrêter le montant maximal de la subvention communale au budget annexe eau potable à hauteur de 50.453 €.

### 11/ Budget annexe Locations soumises à la TVA : affectation des résultats 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ◆ D'affecter l'excédent d'exploitation 2023 du budget annexe « locations soumises à TVA » de la manière suivante :
  - En couverture du besoin de financement, pour la somme de 6.409,09 € au crédit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».
  - En recette de la section d'exploitation, à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté », pour la somme de 0 €.
  - Le déficit d'investissement sera repris en dépense d'investissement à la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour 289.634,64 €.

### 12/ Budget annexe Locations soumises à la TVA : approbation du budget primitif 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ◆ D'approuver le Budget primitif du budget annexe Locations soumise à TVA pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	177 877,00	Recettes réelles	741 670,14
Opérations d'ordre	609 119,14	Opérations d'ordre	45 326,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	0,00
<b>Total</b>	<b>786 996,14</b>	<b>Total</b>	<b>786 996,14</b>
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	280 567,59	Recettes réelles	6 409,09
Opérations d'ordre	51 326,00	Opérations d'ordre	615 119,14
Report résultat 2023	289 634,64	Report résultat 2023	0,00
<b>Total</b>	<b>621 528,23</b>	<b>Total</b>	<b>621 528,23</b>

- ◆ D'arrêter le montant de la subvention communale au budget annexe locations soumises à la TVA à hauteur de 504.670 €.

### 13/ Budget annexe Etablissement thermal : affectation des résultats 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ◆ D'affecter l'excédent d'exploitation 2023 de la manière suivante :
  - En couverture du besoin de financement, pour la somme de 27.121,55 € au crédit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».
  - En recette de la section d'exploitation, à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté », pour la somme de 0 €.
 Le déficit d'investissement sera repris en dépense à la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour la somme de 1.431.586,51 €.

### 14/ Budget annexe Etablissement thermal : approbation du budget primitif 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ◆ D'approuver le budget primitif du budget annexe Location Etablissement Thermal pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	834 750,00	Recettes réelles	1 220 049,82
Opérations d'ordre	489 335,82	Opérations d'ordre	104 036,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	0,00
Total	1 324 085,82	Total	1 324 085,82
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	981 332,76	Recettes réelles	2 027 619,45
Opérations d'ordre	404 036,00	Opérations d'ordre	789 335,82
Report résultat 2023	1 431 586,51	Report résultat 2023	0,00
Total	2 816 955,27	Total	2 816 955,27

♦ D'arrêter le montant maximal de la subvention communale au budget annexe location établissement thermal à hauteur de 450.000 €.

### **15/ Surtaxe eau potable 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ♦ De fixer à 8.62 € par assujetti, la surtaxe sur la consommation d'eau potable mise en recouvrement par la Société SUEZ EAU FRANCE au profit de la Commune, au titre de l'exercice 2024 ;
- ♦ De mettre en recouvrement 4.31 € par unité de logement à chaque facturation semestrielle de l'exercice 2024.

### **16/ Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ♦ Que compte tenu des recettes fiscales attendues, de maintenir à l'identique le taux des quatre taxes directes locales, ainsi qu'il suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	55.09 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties :	94.83 %
Taxe d'habitation :	31.54 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	38.43 %

### **17/ Subventions aux Associations – année 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ♦ D'arrêter les montants des subventions communales aux associations, pour l'exercice 2024, ainsi qu'il suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2023	SUBVENTIONS PROPOSEES POUR 2024
ADIL	226,00	240,00
ADMR	500,00	800,00
AFP DE SOULAN	2 000,00	2 000,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 000,00	2 000,00
CLUB AMITIE ACCUEIL	1 000,00	1 200,00
CO SAINT-LARY ET VALLEES	20 000,00	20 000,00
COMITE DE JUMELAGE	0	1 000,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	8 000,00	8 000,00
ECOLE PRIMAIRE - OCCE	1 200,00	1 200,00
ECOLE PRIMAIRE - VIELLE AURE	640,00	600,00
FESTIVAL DES PETITES EGLISES DE MONTAGNE	1 000,00	1 000,00
FNACA	150,00	150,00
GAULE AUROISE	140,00	150,00
GROUPEMENT PASTORAL DE SOULAN	10 000,00	<i>Dossier en attente</i>
LARY VOLLEY CLUB	0	500,00
LIVRE PYRENEEN D'AURE ET DU SOBRARBE	3 000,00	2 000,00
SKI CLUB ST LARY	14 000,00	15 000,00
SNOWBOARD CLUB ST LARY	12 000,00	12 000,00
SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	2 000,00	2 000,00
TENNIS CLUB	1 500,00	1 500,00
RIDIN'FAMILY	3 000,00	5 000,00

**18/ Financement 2024 de l'Office de Tourisme de Saint-Lary Soulan : approbation du budget primitif 2024 / rapport d'activités 2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ♦ D'approuver les budgets principal et annexe 2024 de l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan,
- ♦ D'arrêter le niveau de la subvention communale octroyée à l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan pour l'année 2024 à la somme de neuf cent soixante-douze mille euros (972 000 €),
- ♦ De laisser à l'ordonnateur le soin d'arrêter le cadencement de la liquidation et du mandatement de ce financement compte tenu des besoins en trésorerie de l'office de Tourisme de Saint-Lary Soulan.

**19/ Construction d'une salle multisports aux abords du stade de Saint-Lary Soulan : approbation du projet : demande de subventions**

- ♦ affaire reportée

**20/ Mise en œuvre de l'éducation physique et sportive dans les écoles primaires : convention de partenariat afférente avec l'éducation nationale**

- ♦ D'approuver la convention de partenariat relative aux interventions des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives dans les écoles primaires du département à intervenir avec l'éducation nationale et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**21/ Arrivée du Tour de France à Saint-Lary Soulan le 13 juillet 2024 : convention afférente**

- ♦ D'approuver le contrat relatif à l'organisation de l'arrivée 14<sup>ème</sup> étape de la Grande Boucle Pau – Saint-Lary Soulan Pla D'Adet, le samedi 13 juillet 2024 à intervenir avec Amaury Sport Organisation, Altiservice et le Département des Hautes-Pyrénées et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

## 22/ Convention de servitude relative à l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité

♦ D'approuver la convention de servitude relative à l'implantation d'un poste de transformation HTA aux fins de desservir en électricité la résidence « Les Terrasses Fleuries », à intervenir avec le SDE 65 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'acte notarié subséquent.

\*\*\*\*\*

### Questions diverses :

Le conseil municipal prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire concernant :

- L'actualité des travaux en cours dont ceux relatifs au futur lotissement à usage d'habitation Chante-Coucou : le démarrage des travaux est prévu pour septembre prochain étant précisé que six réservations fermes sont actées à ce jour.
- Le dossier relatif aux ravalements de façades de certains immeubles dont l'inventaire est en cours.
- L'appel à projets pour l'aménagement et la gestion d'un restaurant d'altitude avec toilettes publiques sur le site de Tourette.
- Le projet Caneilles.
- Les mouvements de personnel au sein de la Mairie et l'adaptation de l'organigramme municipal qui en découle.
- L'élection des eurodéputés représentant la France au parlement européen, programmée le 09 juin 2024.
- L'avancée de la création de la sculpture grandeur nature de Raymond Poulidor dont l'inauguration est prévue le 25 mai prochain.
- Le devenir de la radio locale.

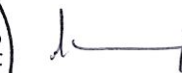
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La secrétaire de séance

Hélène GUIOUNET



Le Maire,



André MIR